

Ville de Saint-Nazaire

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## Les bons réflexes

En cas de crise, la mairie de Saint-Nazaire met en place un PC de crise  
Ecoutez les consignes des autorités  
Suivez les réflexes indiqués dans ce document

### Numéro de la mairie

02 40 00 40 00

### Numéros des secours

Sapeurs pompiers : 18  
SAMU : 15  
Police : 17

à partir d'un portable  
Numéro unique :  
112

Document à conserver

# Edito



Il est de ma responsabilité d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population de Saint-Nazaire au regard des risques connus.

A cet égard, un recensement effectué en collaboration avec les services de l'Etat nous a permis d'identifier les risques susceptibles de se produire sur notre commune, tant industriels que naturels.

Même si les risques sont réduits par l'implication constante de tous les acteurs depuis plusieurs années -industriels, Etat, collectivité- hélas, ils ne peuvent être totalement écartés.

C'est pourquoi, j'ai souhaité renforcer votre information afin que vous puissiez être préparé au mieux en cas d'événements majeurs.

Je suis ainsi persuadé que nous saurions gérer un tel évènement grâce à la collaboration de vous tous.

Joël BATTEUX

# Sommaire

Plan communal de secours



2

Le risque inondation



3

Le risque tempête



5

Le risque mouvement de terrain



7

Le risque industriel



9

Le risque transport de matières dangereuses



11



# Plan Communal de Sauvegarde

Certaines communes du territoire national sont confrontées à des risques majeurs, à caractères naturels ou technologiques dont les conséquences peuvent être catastrophiques pour la population. Ainsi, la loi n°2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 instaure le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS permet de faire face aux situations de crise et indique les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre. Il est compatible avec les autres plans d'urgence au niveau départemental, zonal et maritime.

La ville de Saint-Nazaire a adopté un PCS qui donne au Maire, directeur des secours, les moyens structurels pour l'organisation des secours et la gestion de l'évènement. Ainsi, suivant l'évènement amenant une situation de crise, les responsables politiques, administratifs et techniques disposent d'une organisation leur permettant de réagir efficacement.

**Réagir efficacement et rapidement pour sauvegarder les vies et diminuer les dégâts**

Suivant l'évènement (inondation, tempête, explosion...) et la superficie de la commune concernée, l'alerte peut être transmise par :

## L'alerte par la sirène

En cas de danger imminent, le signal national d'alerte est donné par une sirène au son modulé. Ce signal dure trois fois 1 minute espacées de 5 secondes.



La fin de l'alerte est donnée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes



Si une alerte est émise par la sirène, mettez-vous à l'abri dans un local fermé et si possible non sur la côte, écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

## L'alerte par haut-parleur

Suivant l'évènement, des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent vous diffuser des consignes spécifiques. Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

La fin de l'alerte est émise par les moyens suivants :

- véhicules équipés de haut-parleur,
- porte à porte,
- via les médias (se munir d'une radio à piles) :
  - France inter (92.1 FM)
  - France bleu Loire Océan (88.1 FM)
  - Radio Côte d'Amour (100.1 FM)
  - PRUN' (106.9 FM)



# Le risque inondation

## Comment se manifeste-t-il ?

Il existe deux sortes d'inondation : l'inondation superficielle et l'inondation marine.

L'inondation superficielle fait suite à des pluies abondantes et/ou durables. L'inondation peut être amplifiée si elle est associée à une marée (vive-eau).

L'inondation marine peut avoir comme origine soit une sur-côte marine (coefficient de marée renforcée par une tempête) pouvant être associée à une rupture d'une défense contre la mer ; soit un raz de marée suite à un tremblement de terre dans l'océan (ce risque peut être considéré comme négligeable sur nos côtes).

## Quels sont les risques dans la commune ?

- L'ensemble du littoral est concerné par le risque d'inondation marine, cependant certaines portions sont plus particulièrement touchées : les criques sableuses de la corniche, la baie urbaine si les ouvrages de protections cèdent, la zone industrialo-portuaire et le quartier de Mean-Penhoët en cas de dysfonctionnement du système de protection du Brivet.
- Les différents secteurs concernés par les risques d'inondation superficielle sont : l'estuaire de la Loire, la Brière, les marais et les plans d'eau.

## Que faire ?

### Avant :

- se tenir au courant de l'évolution auprès de la Mairie,
- déplacer les véhicules stationnés près des berges,
- disposer d'un poste de radio à pile,
- prévoir les gestes essentiels (faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers officiels, argent, médicaments... en vue d'une éventuelle évacuation).

### Pendant :

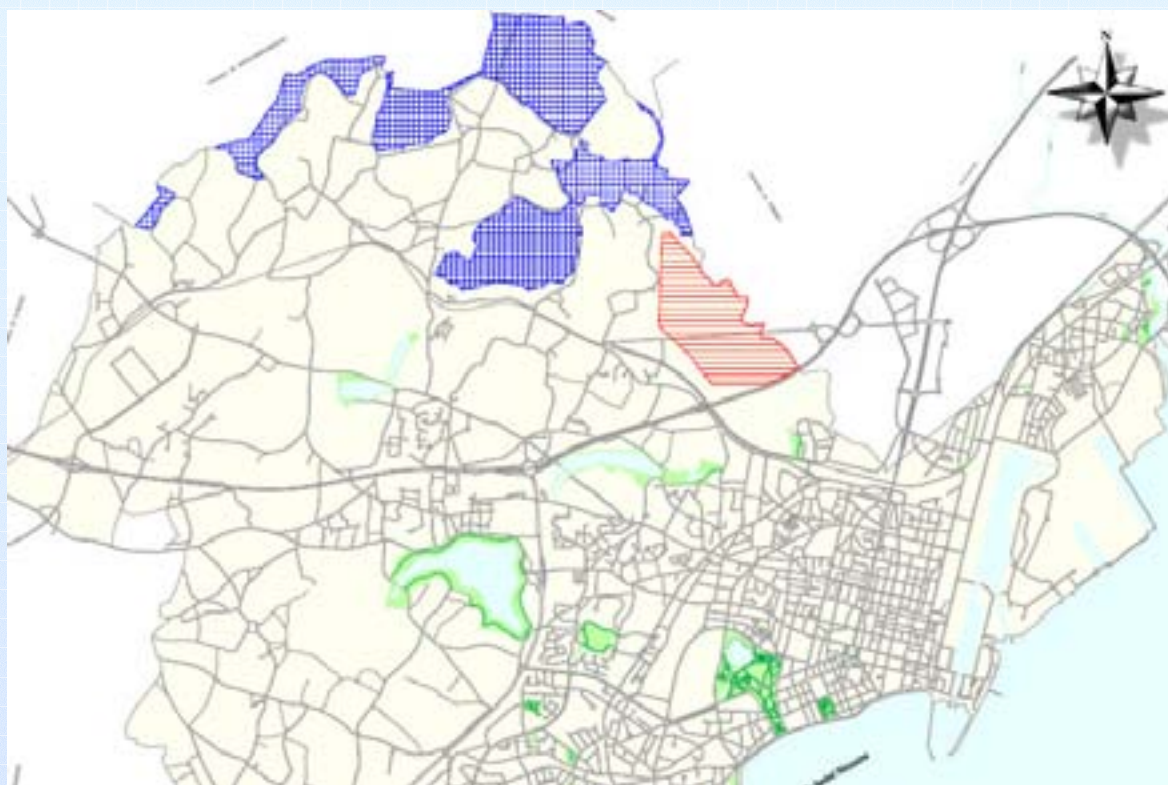
- écouter la radio et suivre les consignes des autorités,
- couper l'électricité, fermer portes et fenêtres,
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux.


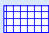
### Après l'alerte :

- rétablir le gaz et l'électricité que si votre installation est sèche,
- aérer, nettoyer les pièces et désinfecter.



## Carte : exemple des crues au nord de la commune en février 2001



 épisode de crue passée  
 Limite d'inondation

Source : Mairie de Saint-Nazaire



Suite à une inondation le risque de mouvement de terrain au niveau des falaises est amplifié.



Fermer les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez :  
France inter (92.1 FM)  
France bleu Loire Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour (100.1 FM)  
PRUN' (106.9 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Leur prise en charge est assurée par les autorités



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours



# Le risque tempête

## Comment se manifeste-t-il ?

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques et provoquant des vents violents tournant, dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, autour de ce centre de basses pressions.

En mer il existe une classification précise des tempêtes (échelle Beaufort) en fonction de la vitesse moyenne des vents calculés sur 10 minutes :

- force 10, de 89 à 102 km/h, tempête, les arbres se cassent et sont renversés
- force 11, de 103 à 117 km/h, violente tempête, dommages étendus
- force 12, de 118 à 133 km/h, ouragan, très gros dommage.

En général, la Loire-Atlantique est concernée par des tempêtes dont le centre passe au nord du département, par conséquent, le vent commence à souffler en venant du sud ou du sud-ouest puis tourne à l'ouest ou au nord-ouest en fin d'alerte.



Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations, parfois d'orages. Elles modifient le niveau normal de la marée (risque d'inondation marine) et par conséquent l'écoulement des eaux dans les estuaires. Ce phénomène est à prendre particulièrement en compte en période de vive-eau.

## Que faire ?

### Avant :

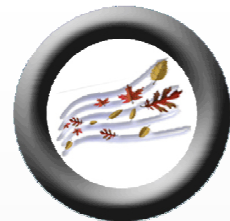
- se tenir au courant de l'évolution auprès de la Mairie, mettre à l'abri les projectiles éventuels,
- limiter ses déplacements, ne pas utiliser d'engins nautiques,
- fermer portes et fenêtres,
- les entrepreneurs doivent prendre sur les chantiers toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents,
- les agriculteurs doivent rentrer le bétail et le matériel.

### Pendant :

- se mettre à l'abri loin des vitres et des arbres,
- ne pas s'approcher du littoral,
- ne pas s'approcher des berges du fleuve,
- écouter la radio et suivre les consignes des autorités,
- couper l'électricité,
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école.

### Après l'alerte

- se tenir informé pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné en écoutant les bulletins météorologiques (à la radio par exemple),
- ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.



## Quels sont les risques dans la commune ?

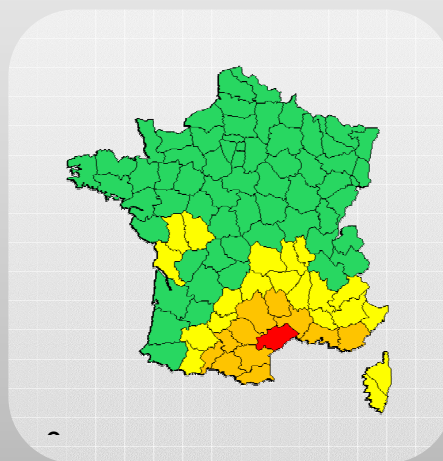
Les risques, pour l'ensemble de la population de la commune, sont : des fils électriques et/ou des arbres sur la voie publique, des cheminées menaçantes, des véhicules retournés, des chutes de grues...

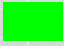



### Mesures spécifiques pour le pont de Saint-Nazaire :

A partir de 80 km/h, des mesures spécifiques sont prises, allant de la limitation de vitesse à 50 km/h pour tous les véhicules et à l'interdiction de doubler pour les poids lourds.

La fermeture du pont est décidée à partir d'une vitesse de vent de 120 km/h, voire une vitesse inférieure selon la situation constatée sur le pont.

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public si nécessaire, des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge. Cependant la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur des petits bassins versants (<http://www.meteo.fr/>)



-  : aucun risque
-  : mesures de protection au niveau individuel
-  : Phénomène dangereux concernant une large part de la population du département, grande vigilance.
-  : phénomène d'intensité exceptionnelle, vigilance absolue. En cas de niveau rouge, activation du répondeur d'alerte météorologique de la préfecture au 00.00.00.00.00



Se tenir au courant de l'évolution auprès de la mairie



Se mettre à l'abri loin de vitre et des arbres, ne pas s'approcher du littoral



Fermer les portes, fenêtres, soupiraux



Coupez l'électricité



Ecoutez :  
France inter (92.1 FM)  
France bleu Loire Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour (100.1 FM)  
PRUN' (106.9 FM)



Limitez ses déplacements, ne pas utiliser d'engins nautiques. N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours



# Le risque mouvement de terrain

## Comment se manifeste-t-il ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il se manifeste sur le littoral par des glissements ou des écroulements sur les côtes à falaises et par un recul plus ou moins brutal, lors des tempêtes, des espaces dunaires urbanisés.

## Quels sont les risques dans la commune ?

La Corniche nazairienne est concernée par ce risque. Bien qu'elle soit globalement stable, cette côte connaît ponctuellement un certain recul entre la pointe du Chemoulin et la pointe de l'Eve. Le secteur le plus sensible est celui des Gabourettes (plage du Grand Traict) où des falaises semi-altérées de plus de 10m connaissent une légère érosion. Les petits effondrements constatés présentent un danger pour les vacanciers et constituent une menace potentielle pour l'urbanisation.

## Que faire ?

### Avant :

- ne pas favoriser l'érosion par la surfréquentation des falaises et la négligence (l'écoulement des eaux usées ou pluviales favorise l'érosion des falaises),
- signaler aux autorités toute altération manifeste des falaises.

### pendant :

- fuir latéralement,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

### Après l'alerte

- empêcher l'accès au public,
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.



Le risque de glissement ou d'écroulement sur les côtes à falaises est amplifié après une forte pluie.



Ne pas favoriser l'érosion.  
Signaler aux autorités toute altération manifeste des falaises



Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



Ecoutez :  
France inter (92.1 FM)  
France bleu Loire Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour (100.1 FM)  
PRUN\* (106.9 FM)



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours



# Indemnisation catastrophe naturelle

Les effets de catastrophe naturelle sont considérés comme « les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises » (loi du 13 juillet 1982). Par agent naturel, on entend : inondations, ruissellements d'eau ou de boue, glissement et effondrement de terrain, subsidences, séismes, raz de marée et avalanches.

## Pour être indemnisé :

Le sinistre doit avoir pour cause un phénomène naturel d'un caractère anormal.

Le particulier doit faire une demande à la mairie (n° tel : 02 40 00 40 00) puis constituer un dossier.

L'état de catastrophe naturelle doit être publié au Journal Officiel. Les dommages doivent être déclarés dans le délai de 5 jours (état estimatif des pertes) suivant le sinistre et dans les 10 jours qui suivent la parution de l'arrêté au JO reprendre contact avec l'assureur.

L'assureur doit procéder à l'indemnisation dans les trois mois après parution au Journal Officiel.

## La procédure





# Le risque industriel

## Comment se manifeste-t-il ?

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- l'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlure et d'intoxication par les fumées ;
- l'explosion d'un produit ou d'un mélange de produits... avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc ;
- la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

## Que faire ?

### Dès l'alerte (sirène...):

- se mettre à l'abri dans un local,
- fermer portes et fenêtres,
- écouter la radio et suivre les consignes,
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence,
- éteindre toute flamme nue,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école.

### A la fin de l'alerte (sirène...) :

- aérer le local de confinement et sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Ne cherchez pas à joindre les membres de votre famille, ils sont eux aussi protégés. Où que vous soyez lors de l'alerte, confinez-vous dans le bâtiment le plus proche.

Les principales dispositions prises dans le cadre de l'application des dispositions de la législation relative aux installations classées sont :

- les plans d'opération interne (POI), élaborés par chacun des établissements, définissent les moyens internes à mettre en œuvre en cas d'accident ;
- les plans particuliers d'intervention (PPI), établis par le préfet, déterminent l'organisation des secours mis en œuvre lors de sinistres susceptibles de déborder de l'enceinte de l'établissement.

Malgré les mesures de prévention adoptées, un accident grave ne peut être écarté, même si la fréquence est faible. L'organisation des secours s'effectue sous la direction du Préfet afin d'assurer la protection de la population, des biens et de l'environnement.

Il est donc important que toute personne concernée par une telle catastrophe soit informée des risques et adopte un comportement la mettant hors de danger.



## Etablissements pouvant toucher Saint-Nazaire en cas d'accident industriel

nom de l'établissement	commune d'implantation	activités	risques
Stockouest	Saint-Nazaire	Stockage hydrocarbure huile de soja	Incendie
Cargill	Saint-Nazaire	Fabrication de tourteaux de soja, de colza, de tournesol et d'huile brut raffinée	Incendie - explosion
Hydro Agri France	Montoir de Bretagne	Usine d'engrais	Risque toxique

## Localisation de Cargill et de Stockouest et périmètre PPI d'Hydro Agri France



Rentrez rapidement  
dans le bâtiment en  
dur le plus proche



Fermez les portes,  
fenêtres, soupiraux



Ecoutez :  
France inter (92.1  
FM)  
France bleu Loire  
Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour  
(100.1 FM)  
PRUN' (106.9 FM)



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer.  
Leur prise en  
charge est assurée  
par les autorités



Ne fumez pas,  
pas de flammes,  
ni d'étincelles



Limitez vos appels  
aux cas d'urgence  
afin de libérer les  
lignes pour les  
secours



# Le risque transport

## Comment se manifeste-t-il ?

Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Les accidents sont peu nombreux mais lorsqu'ils surviennent, ils font peser des risques importants sur les personnes et l'environnement. Les conséquences d'un accident peuvent être :

- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits... avec des risques de traumatismes directs ou par l'onde de choc ;
- l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... avec des risques de brûlure et d'asphyxie ;
- la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec des risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

## Que faire ?

### Dès l'alerte :

- ne pas chercher à joindre les membres de sa famille,
- fermer portes et fenêtres,
- écouter la radio et suivre les consignes,
- éteindre toute flamme nue,
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école.

### A la fin de l'alerte :

- aérer le local de confinement,
- respecter les consignes des services de secours.



Avant d'entreprendre la réalisation de travaux d'excavation à proximité des zones d'implantations éventuelles d'ouvrages souterrains, obligation est faite de consulter la mairie.

En cas d'accident majeur de transport de matières dangereuses, le Maire assure initialement la direction des opérations de secours en liaison avec la police, la gendarmerie et le centre de secours. L'alerte peut-être ensuite transmise au Préfet qui déclenche le plan de secours spécialisé TMD. Ce dernier fixe le schéma d'alerte et la responsabilité des missions incombant aux différents services.

Enfin, les canalisations enterrées de transport sont surveillées en permanence afin de permettre de détecter les éventuels changements de pression et de prendre les dispositions qui s'imposent alors.

# de matières dangereuses



Les matières dangereuses peuvent être acheminées par divers types de transports :

- le transport par canalisation enterrée (hydrocarbure au nord de la commune ou de gaz le long de la nationale 171 et de la route départementale 492) ;
- le transport par route, l'ensemble des axes est concerné mais on note un trafic plus soutenu au niveau de la zone portuaire et sur la nationale 171 ;
- le transport par voie ferrée, l'importance des zones industrielles lourdes sur la rive nord de l'estuaire engendre un trafic conséquent pour la voie ferrée Saint-Nazaire Nantes ;
- le transport maritime, des grandes quantités de produits sont véhiculées par les navires dans l'estuaire de la Loire.



La signalisation des véhicules.

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître rapidement le produit incriminé. Pour cela un étiquetage réglementaire est prévu afin d'aider les services de secours à identifier les produits transportés.

En cas de dispersion dans l'air d'un nuage toxique suite à un accident de transport maritime, un vent nord-est permettrait d'épargner la commune ; au contraire un vent sud-ouest à ouest c'est toute ou une partie de la commune qui serait menacée.



Vous êtes témoin d'un accident :

- relever les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière du véhicule.

**268**

=> N° identification du danger

**1005**

=> N° identification de la matière

- prévenir les secours au 18 ou 112 (portable)
- en cas de feu ou de fuite, s'éloigner aussi vite que possible.



Fermer les portes, fenêtres, soupiraux



Ecoutez :  
France inter (92.1 FM)  
France bleu Loire Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour (100.1 FM)  
PRUN' (106.9 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Leur prise en charge est assurée par les autorités



Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer la ligne pour les secours

## Fiche résumée détachable

### Le risque inondation



Fermer les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez :  
France inter (92.1 FM)  
France bleu Loire Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour (100.1 FM)  
PRUN' (106.9 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Leur prise en charge est assurée par les autorités



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours

### Le risque tempête



Se tenir au courant de l'évolution auprès de la mairie



Se mettre à l'abri loin de vitre et des arbres, ne pas s'approcher du littoral



Fermer les portes, fenêtres, soupiraux



Coupez l'électricité



Ecoutez :  
France inter (92.1 FM)  
France bleu Loire Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour (100.1 FM)  
PRUN' (106.9 FM)



Limiter ses déplacements, ne pas utiliser d'engins nautiques. N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours

### Le risque mouvement de terrain



Ne pas favoriser l'érosion. Signaler aux autorités toute altération manifeste des falaises.



Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



Ecoutez :  
France inter (92.1 FM)  
France bleu Loire Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour (100.1 FM)  
PRUN' (106.9 FM)



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours

### Le risque industriel



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Ecoutez :  
France inter (92.1 FM)  
France bleu Loire Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour (100.1 FM)  
PRUN' (106.9 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Leur prise en charge est assurée par les autorités



Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours

### Le risque Transport des matières dangereuses



Fermer les portes, fenêtres, soupiraux



Ecoutez :  
France inter (92.1 FM)  
France bleu Loire Océan (88.1 FM)  
Radio Côte d'Amour (100.1 FM)  
PRUN' (106.9 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Leur prise en charge est assurée par les autorités.



Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours